



Résolution 526 (1972)¹

Réponse au troisième rapport du CIHEAM

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Ayant pris connaissance du 3e rapport d'activité ([Doc. 3106](#)) du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes et du rapport de sa commission de l'agriculture lui portant réponse ([Doc. 3142](#)) ;
2. Rappelant ses Recommandations 637 (1971) et 669 (1972) relatives aux relations du Conseil de l'Europe avec le Centre ;
3. Constatant que ces recommandations sont restées jusqu'à présent sans réponse de la part du Comité des Ministres, malgré leur caractère d'urgence ;
4. Soucieuse quant aux répercussions éventuelles de l'apparente indifférence du Conseil de l'Europe et de la lenteur avec laquelle il semble traiter des problèmes concernant ses relations avec le Centre ;
5. Relevant la contradiction qui se manifeste entre le nouvel essor des différents instituts du Centre et la suppression du soutien financier, plus symbolique qu'efficace, accordé par le Conseil de l'Europe au Centre,
6. Invite à nouveau ses membres à intervenir auprès de leurs gouvernements en vue d'obtenir une attitude plus favorable du Comité des Ministres vis-à-vis du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes, impliquant une coopération plus étroite et plus harmonieuse des divers organes du Conseil de l'Europe avec le Centre.

1. Voir [Doc. 3142](#), rapport de la commission de l'agriculture. Texte adopté par la Commission Permanente agissant au nom de l'Assemblée, le 29 juin 1972.

